

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 02 JUIN 2025

Convocation en date du : 27/05/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 12
Nbre de membres ayant pris part au vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Deux Juin à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme GERVAIS Marie-Françoise (représentée par Mme Claude RICOU)
Mme REBOUL Fanny (représenté par Mme Martine GIRAUD-MOINE)

Absents excusés : Mme PRIMAULT Florence.

Absents : Mr. BOUTON Jean-François, M. GIRAUD-MOINE Lionel

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2025.058 Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Amicale Laïque des Parents d'Orcières – Printemps / Eté 2025

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commune a été sollicitée par l'association Amicale Laïque des parents d'Orcières pour mettre à disposition l'un de ses agents pour la préparation des activités estivales et pour assurer la direction de l'accueil de loisirs et encadrer les enfants sur une semaine.

Monsieur le Maire rappelle que la coopération avec cette association n'est pas nouvelle. Les années précédentes, l'Amicale Laïque avait déjà bénéficié de renfort de la part du personnel communal. Il précise que le partenariat avec cette association est indispensable au bon fonctionnement de cette structure porteuse de l'accueil de loisirs mis en place pour les enfants de la commune et que la demande est toujours très importante.

Après avoir fait cette présentation,

Après avoir recueilli l'accord écrit de l'agent,

Après avoir fait lecture de la convention correspondante,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur la mise à disposition de l'un des agents de la commune, à savoir Mme Aude SUNER, Agent Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles.

D'autre part la commune met à disposition gratuite le véhicule « Le fil du Drac » pour le transport des enfants.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 005-210500963-20250602-CM2025_058-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** la mise à disposition de Mme Aude SUNER, ATSEM principale de 1^{ère} classe, auprès de l'Association Amicale Laïque des Parents d'Orcières,
 - 2 heures par semaine jusqu'à l'été pour la préparation des activités,
 - Du 04 au 08 aout 2025 en tant que directrice pour le séjour prévu à Sanary sur Mer ;
- **Approuve** la mise à disposition du véhicule
- **Précise** que ces mises à disposition se feront à titre gratuit ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ainsi que toutes pièces y afférant.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

